

# LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

## Position de la FCSF

Position adoptée lors du Conseil d'administration du 21 Septembre 2019

*Suite à de nombreuses demandes des fédérations de notre réseau, La FCSF a pris une position sur le Service National Universel (SNU) suite à une analyse et une réflexion partagée avec le « Collectif Jeunes » de la FCSF lors d'un séminaire national les 4, 5, 6 et 7 juillet 2019.*

### Le Service National Universel, de quoi parle-t-on ?

Le Service Militaire a disparu en 1997, remplacé successivement par des dispositifs volontaires : service civil volontaire jusqu'en 2009, puis Service Civique (toujours existant, mais dont on sent les moyens se tendre progressivement).

Le Service National Universel (SNU) est une initiative du gouvernement, annoncée dans la campagne présidentielle de 2017 « En Marche » par le candidat Emmanuel Macron, visant à agir sur le sentiment d'appartenance à la nation des jeunes de 16 à 18 ans, favoriser la mixité sociale des jeunes, former les futurs citoyens.

Le dispositif actuellement en expérimentation est issu d'une production d'un groupe de travail, mais n'a pas fait l'objet d'une consultation nationale, ni auprès des jeunes, des familles, ou des associations.

Prenant la forme d'un service civique obligatoire, il se décompose en 3 phases :

- Une phase de cohésion, en internat, en dehors du département de vie du jeune, pendant 15 jours, avec un encadrement en partie militaire, repartant des valeurs de la République ;
- Une phase de sensibilisation, de 15 jours obligatoire aussi, dans son département, auprès d'associations ou de services publics, pour une mission d'intérêt général ;
- Une phase d'engagement, pour une période minimum de 3 mois, facultative, pour aller plus loin dans l'engagement.

Le SNU est en phase d'expérimentation depuis juin 2019, avec l'ambition, selon les résultats, d'une généralisation à l'horizon 2021 ou 2022. Une loi devra formaliser cette généralisation, ainsi que les dispositions légales de dispenses ou de sanctions (si cela devient obligatoire).

La proposition du SNU ne croise pas les conceptions de la FCSF de l'engagement, champ sur lequel les centres sociaux agissent depuis leur création, partant de l'initiative des individus, et non une obligation à s'engager.

S'appuyant sur la Motion Jeunesse votée par l'AG de Vogue en 2017, la FCSF promeut une pédagogie de l'engagement, reposant sur plusieurs étapes et différentes formes, constituant un véritable parcours d'engagement, démarrant dès le plus jeune âge jusqu'à la fin de la vie.

Surtout, cette pédagogie de l'engagement part des envies et des ressources des personnes, et non d'un cadre national descendant. Il y a une contradiction fondamentale entre engagement et

obligation, qui peut être même contre-productive, si le SNU ne se passe bien (encadrement militaire, maturité du jeune), le jeune pourrait associer l'engagement à de mauvais souvenirs.

Les enjeux de citoyenneté et mixité sociale ne doivent pas attendre 16 ans pour être partagé avec les jeunes, mais dès le plus jeune âge et dans le champ scolaire.

Les moyens conséquents déployés pour le SNU pourraient être mieux employés, pour le service civique, ou une politique ambitieuse autour des colonies de vacances, classes vertes ou de découvertes, meilleur vecteur de cohésion sociale.

### Position de la FCSF

#### Sur le volet obligatoire du SNU :

S'appuyant sur l'engagement du réseau autour de la Motion Pédagogie de l'engagement des Jeunes et, au regard de ces éléments, le CA FCSF est unanime pour ne pas soutenir ce dispositif, invitant par là le réseau des centres sociaux et des fédérations à ne pas se mobiliser (malgré les appels des pouvoirs publics, préfectures en première ligne) sur les phases obligatoires du SNU (stage de cohésion, phase de sensibilisation).

La FCSF va s'allier pour ce faire avec les mouvements de jeunesse et associations d'étudiants s'étant positionnés contre ce dispositif, pour peser sur le débat public, donner à voir d'autres formes d'engagement, produire un plaidoyer pour des propositions alternatives.

#### Pour le second volet optionnel du SNU :

Bien que le second volet soit optionnel et proche d'une démarche de service civique, la FCSF ne soutient pas ce volet optionnel qui reste l'un des éléments structurant du SNU. Afin d'être cohérent avec notre positionnement et de le renforcer, nous poursuivons notre soutien au service civique « classique » et la promotion de toutes les formes d'engagement déjà à l'œuvre dans les centres sociaux.

***Cette position est celle du CA de la FCSF. Elle invite les acteurs de notre réseau FCSF à s'en saisir et à se positionner en cohérence avec celle-ci, sans toutefois rendre ce positionnement obligatoire – en conformité avec nos règles fédérales.***



Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF)  
10, rue Montcalm 75869 Paris cedex 18  
[www.centres-sociaux.fr](http://www.centres-sociaux.fr)